

LE RENSEIGNEMENT EXTERIEUR COMME OUTIL DE PREVENTION DES MENACES VIOLENTES

Alain Chouet

*Contribution au 13^e séminaire Euromed de l'Institut de Défense Nationale
Tunis, 9 mars 2016*

La distinction entre renseignement de sécurité intérieure et renseignement de sécurité extérieure n'est pas une distinction géographique mais une distinction fonctionnelle. Le renseignement intérieur a pour mission – entre autres et en continuité avec l'institution judiciaire - de prévenir l'éclosion de la violence politique et du terrorisme en s'efforçant d'identifier le plus en amont possible et de neutraliser ou réprimer dans un cadre juridique formel les atteintes à la loi et le trouble à l'ordre public. Le renseignement de sécurité extérieure s'exerce par définition hors du territoire de compétence juridique de l'État donneur d'ordre et donc sans le support des prérogatives ou des instruments de contrainte légale de la puissance publique.

Considérant que le degré zéro de la dangerosité terroriste s'analyse en pertes humaines et matérielles, il est clair que l'action des services de renseignement et de sécurité doit se situer le plus en amont possible, bien avant l'exécution de l'acte criminel, au stade de l'élaboration de la stratégie de violence, du recrutement et de la formation des exécutants, de la recherche ou de la réunion des instruments matériels de l'action terroriste. En résumé, il s'agit de mener des « procès d'intention » et d'en inférer des contre-mesures qui, quelle que soit leur justification pratique ou morale, sont très étrangères à l'état de droit et à l'éthique des sociétés démocratiques.

Un certain nombre de dispositions légales françaises – en particulier la fameuse incrimination pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » - permettent des opérations préventives efficaces sur le territoire national. Elles sont cependant très controversées, n'épuisent pas le sujet dont les racines sont le plus souvent à l'étranger, ne sont utilisables que par les services de sécurité intérieure et demeurent une « exception française ».

En tout état de cause, les services extérieurs ne peuvent se prévaloir de ces dispositions. Ils doivent adopter un cheminement complexe et sinueux entre l'obligation de résultat dans la prévention de la violence, le respect des règles éthiques communément admises et la protection de la réputation et des intérêts internationaux de l'État employeur. Leur démarche est donc empirique, extra-légale et doit de ce fait rester clandestine. Elle repose sur l'expérience acquise depuis près de cinquante ans en matière de connaissance et de traitement du terrorisme international et met en œuvre des méthodes pragmatiques aussi inventives et adaptées que possible à chaque cas, chaque terrain et chaque acteur. Car il n'existe pas une forme de

terrorisme indifférencié mais des terrorismes divers aux buts, méthodes et stratégies particulières, évolutifs dans l'espace et dans le temps, nécessitant une gestion adaptée à chaque cas de figure.

CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DES MOUVANCES TERRORISTES

1/ Contrairement à un cliché complaisamment répandu, le terrorisme n'est jamais « aveugle » et c'est à dessein qu'il frappe des « innocents » (que dirait-on d'ailleurs d'une violence qui frapperait des « coupables » ?). C'est l'innocence des victimes qui fonde l'acte terroriste. Car le but du terrorisme est de terroriser, c'est à dire, en frappant de façon imprévisible, disproportionnée et apparemment irraisonnée, de tétaniser et diviser un adversaire supérieur en force et en nombre, d'annihiler sa capacité de résistance collective, de l'amener à négocier avant l'épreuve, à se rendre sans combattre ou au contraire à mettre en œuvre des réactions inadaptées ou contre-productives.

2/ Cette stratégie du faible au fort n'est ni gratuite ni irrationnelle. Tout mouvement terroriste est porteur d'un message qu'il ne sait, ne peut ou ne veut transmettre autrement que par la violence. Il convient de lire, de comprendre et d'évaluer ce message pour savoir si son contenu est ou non négociable, si l'interpellation qu'il contient doit conduire au dialogue ou à l'affrontement. C'est aux services de renseignement d'en découvrir et interpréter le sens, et c'est au politique d'en tirer les conclusions et de prescrire les réponses et ripostes éventuelles.

3/ À l'exception de quelques rares mouvements indépendantistes, aucune organisation terroriste ne se crée ni n'existe sans le soutien au moins moral ou idéologique, et en tout cas financier, d'un ou plusieurs États ou de généreux donateurs ayant pignon sur rue. De même, il n'existe pas de mouvance terroriste sans instigateurs intellectuels et agents d'influence ne participant que rarement à l'action violente mais initiant la stratégie d'éveil des militants et sympathisants.

4/ Une organisation terroriste n'est pénétrable qu'à raison de l'ouverture de son idéologie et de son propre prosélytisme. Une organisation à forte cohésion idéologique, nationaliste, clanique, religieuse ou sectaire pratiquant une stratégie de rupture avec le reste du monde n'est pratiquement pas pénétrable de l'extérieur.

5/ Toute organisation terroriste qui n'arrive pas rapidement à la réalisation de ses objectifs tend à subir une dérive psychopathe, à se replier sur elle-même, à adopter un fonctionnement sectaire, à pratiquer une stratégie de rupture avec le reste du monde.

6/ Plus une organisation terroriste est fermée et en état de rupture, plus elle est sensible à la loyauté et à la fiabilité de ses membres. Le moindre indice de déviance ou de trahison y produit un effet interne dévastateur pouvant entraîner l'élimination mutuelle de ses membres.

PEUT-ON « TERRORISER LES TERRORISTES » ?:

Le premier réflexe des sociétés frappées par l'horreur du terrorisme est de réclamer vengeance et, puisque services d'action extérieure il y a, d'exiger leur intervention immédiate afin d'en pourchasser et éliminer les auteurs au mépris de toutes les règles de droit interne et international. C'est une réaction primaire et populiste qui ne manque d'ailleurs pas d'être exploitée par les responsables politiques qui y voient un moyen expédient d'éluder leur propre responsabilité face au désastre. Il ne faut cependant pas trop accorder de crédit à la légende qui voudrait que l'on puisse facilement « terroriser les terroristes » même au prix de l'annonce théâtrale de l'utilisation à leur encontre du feu nucléaire.

Sachant qu'il n'existe pas d'organisation terroriste sans sponsor étatique direct ou indirect, ces instigateurs « institutionnels » sont difficiles à atteindre sans entrer dans une logique de guerre ouverte ou de remise en cause de grands équilibres géopolitiques. De nombreux exemples prouvent que, tant que l'action terroriste n'atteint pas un niveau totalement insupportable ou ne s'inscrit pas dans la durée, les États cibles préfèrent traiter avec les États sponsors (*Iran, Libye, Syrie*) ou faire semblant d'ignorer leur rôle (*Arabie Séoudite, Qatar, Pakistan*), ou frapper un tiers plus ou moins concerné (*Irak*) plutôt que remettre en cause leurs alliances ou les systèmes régionaux de stabilité.

Quant aux exécutants, ils sont la plupart du temps, comme les criminels de droit commun, peu accessibles à l'effet dissuasif du châtimeur quand ils ne sont pas de plus dans une logique sectaire et fanatique les conduisant à mettre leur propre vie en jeu dans l'action. Dans tous les cas, ils sont plus sensibles à la menace pesant sur eux de la part de leurs chefs qu'à celle, nécessairement limitée, pouvant provenir d'États de droit.

L'action violente offensive préemptive, même ciblée, pose en effet le problème du respect de ses propres valeurs et du risque de s'inscrire dans une stratégie de radicalisation voulue par l'adversaire (*Irak, Afghanistan, Territoires palestiniens*). Elle comporte de plus le risque non négligeable de dérives dont l'une des principales est celle d'une auto-perpétuation des structures d'action offensive qui peuvent parfaitement « s'autonomiser » (*Escadrons de la mort,*

GAL espagnol), ou « imaginer » des terroristes (*Irlandais de Vincennes*), ou pire, en fabriquer (*Attentat de la gare de Bologne*).

PRINCIPAUX AXES DE GESTION DE LA MENACE

L'ensemble de ces constatations peut permettre d'esquisser de façon raisonnée des lignes possibles de gestion de la menace qui ne relèvent à l'évidence ni de la prévention diplomatique ni de la réaction militaire mais de l'action permanente des services extérieurs de sécurité, de renseignement et d'action.

1/ Identifier

La logique terroriste reposant essentiellement sur l'entretien d'un sentiment d'irrationalité et d'insaisissabilité des auteurs, tout préliminaire à la lutte passe par l'identification des acteurs, la localisation et le maillage de leurs structures, la détermination des stratégies utilisées, des buts recherchés et des objectifs visés. Il importe peu que l'information sur ces données soit au départ précise et fine. Il est cependant essentiel qu'elle apporte les éléments nécessaires à préciser la nature, l'origine et la finalité du danger, à sortir rapidement de la logique de terreur induite par l'incompréhension. Face à la menace terroriste, les deux questions primordiales auxquelles il faut impérativement répondre sont « Qui ? » et « Pourquoi ? ». C'est en répondant à ces deux questions que l'on pourra éventuellement répondre à une troisième : « Comment ? ». La démarche inverse ne peut conduire qu'à une inflation de mesures préventives contraignantes, liberticides et le plus souvent sans effet.

De telles connaissances reposent sur l'existence préalable d'une expertise du phénomène et de ses acteurs, d'un fonds documentaire, d'un environnement humain des structures hostiles, d'un suivi technique de leurs activités et communications, régulièrement alimentés et entretenus, même en temps d'accalmie, sur les évolutions idéologiques, les formes de pensée déviantes, le rôle des maîtres à penser, gourous et agents d'influence, les sources de contentieux internationaux non réductibles par le dialogue, les déséquilibres de forces non maîtrisés ou non compensés, la cartographie fine des zones de non-droit, l'identification précise des élites intermédiaires qui s'y substituent aux États.

Il est clair que l'entretien permanent d'une telle expertise est coûteux. Son poids est mal supporté, surtout dans les périodes plus ou moins longues d'accalmie relative qui séparent les grandes périodes de fièvre terroriste. Il est cependant le préalable indispensable à toute réelle stratégie anti-terroriste, faute duquel les États de droit sont condamnés à une vulnérabilité, aux

initiatives désordonnées, à la répétition itérative de réponses inadaptées aggravant parfois le risque.

2/ Subvertir

Toute action terroriste ayant pour préalable - et souvent pour accompagnement - une réflexion théorique et idéologique, il est essentiel d'en déterminer les auteurs. Ceux-ci ont, par définition, une certaine visibilité faute de laquelle leur message n'aurait pas d'écho. Facilement identifiables et localisables, il est rare, pour ces raisons, qu'ils soient directement mêlés à l'action violente. Ils ne peuvent donc faire l'objet de mesures préventives ou répressives dans un État de droit garantissant la liberté d'expression.

Rien n'interdit cependant de leur opposer des contre-feux, de susciter ou favoriser des rivaux intellectuels leur portant la contradiction, soit dans le sens d'un maintien de l'ordre établi, soit dans un courant de dépassement, et, en tous cas dispersant leur message, le soumettant à la contradiction, voire à la confusion.

Il peut également être utile de pouvoir les déconsidérer aux yeux de leurs disciples actifs en recherchant dans leur vie personnelle les éléments de contradiction intellectuels ou comportementaux avec les doctrines qu'ils propagent. Au contraire des exécutants - en général condamnés à la clandestinité et à une certaine austérité - les inspireurs intellectuels recherchent en général la notoriété et les accessoires qui y sont liés.

3/ Ruiner

Même si elle met en jeu des moyens limités, l'action terroriste suppose un minimum de moyens financiers. Plus que l'action violente elle-même, sa préparation à long terme, la recherche, la mise en condition, la formation, la mobilisation des militants, la prise en charge de leurs familles dont ils sont séparés par la clandestinité et parfois la mort, requiert des moyens considérables.

Après les services de l'Est dans les années 70-85 au profit des mouvements révolutionnaires violents euro-palestiniens et du Tiers Monde, l'Iran dans le monde chiite et les pétromonarchies du Golfe dans le monde sunnite investissent chaque année des millions de dollars dans le soutien aux organisations et institutions intégristes islamiques qui constituent le vivier de recrutement des organisations terroristes. De même, ils financent largement, directement ou indirectement, un certain nombre de mouvements à idéologie agressive relayant leurs stratégies et intérêts politiques.

Pour les mouvements terroristes qui ne bénéficient pas de soutiens directs d'Etats, les ressources proviennent en général d'activités délictueuses (vols, trafics, racket) supposant la constitution de réseaux délinquants et de structures de blanchiment d'argent. L'identification de ces réseaux de financement, qu'ils soient légaux ou délictueux, de leurs relais, de leurs bénéficiaires ainsi que leur neutralisation constitue un préalable et un accompagnement indispensable de toute forme de lutte anti-terroriste.

4/ Désorienter

Fortement structurés, soudés par la clandestinité et les risques partagés, les mouvements terroristes sont particulièrement vulnérables au soupçon et particulièrement attentifs à la loyauté et à la fiabilité de leurs membres. Le moindre doute à ce sujet entraîne, en général sans que soit recherché une preuve quelconque, l'élimination physique de l'élément suspect avec les risques de vendetta et d'éclatement du groupe que ce type de mesure peut induire dans des mouvements à l'idéologie fragile ou déstabilisée.

Un axe prioritaire de la prévention anti-terroriste doit donc être la recherche systématique des stratégies permettant d'instiller ce type de doute au sein des organisations, soit en corrompant réellement un ou plusieurs de leurs membres, soit en fabriquant tous les éléments de suspicion nécessaires à faire croire à cette corruption.

UNE DÉFENSE COLLECTIVE

Considérant les lignes de défense ainsi esquissées, les actions visant directement les structures terroristes hors du territoire national relèvent à l'évidence de la compétence et du savoir faire des services extérieurs, mais elles n'ont de sens que si elles s'inscrivent en permanence dans une démarche de défense collective qui ne peut se réduire à l'activité de spécialistes et qui doit mettre en jeu l'ensemble de l'appareil sécuritaire mais aussi économique, social, éducatif, et culturel de la Nation.

La prévention du terrorisme a donc un coût constant qui est celui d'une assurance contre un risque. Ce coût ne peut être constamment remis en cause en fonction de l'état plus ou moins élevé de la menace et de la couleur du plan « Vigipirate ». Le fait que la menace soit par moment moins évidente est parfois dû à une action proactive efficace des services de sécurité...

C'est exonérer sa responsabilité à bon compte et entrer dans le jeu des terroristes que de faire de la surenchère à l'horreur, de donner une importance exagérée à leur action, de répondre de façon démesurée à leurs attaques et de « faire monter les enchères ». En 1985, « année noire » du terrorisme en France, le terrorisme a représenté 0,03% des atteintes contre les biens et 0,02%

des atteintes contre les personnes. Les chiffres de l'année 2015 marquée par les épisodes sanglants de janvier et novembre sont du même ordre.

Cela dit, il demeure que l'état de droit ne peut être un état de licence pour ses pires ennemis. Les attentats dévastateurs commis depuis quinze ans contre les Etats Unis, divers pays européens et surtout nombre de pays musulmans qui, il faut le répéter sans cesse, sont les premières et plus nombreuses victimes de la violence djihadiste, ont été inspirés et prescrits par des maîtres à penser réfugiés en Afghanistan occupé par une force multinationale occidentale, au Pakistan allié des États-Unis, en Irak militairement occupé pendant dix ans par une coalition occidentale, dans les pétromonarchies du Golfe censées être les alliées de l'Occident.

Ces attentats ont été conçus, préparés et exécutés par des acteurs vivants au sein des sociétés visées, dans des zones de non-droit tolérées au nom d'un « droit à la différence » ou désertées par la puissance publique. N'accusons pas toujours « les autres ». En France, en 2015, ce n'est pas une armée étrangère qui a frappé à Charlie Hebdo ou au Bataclan : ce sont nos enfants, les rejetons de notre société et ce fait nous interroge sur les défaillances de nos sociétés.

Ces acteurs du terrorisme ont été éduqués dans des écoles de subversion par des zéloteurs de l'exclusion protégés au nom de nos libertés publiques, financés par des ressortissants de pays que nous persistons à croire indispensables à nos intérêts et à vouloir intouchables, ou par des activités délictueuses trop nombreuses et trop marginales pour être efficacement poursuivies par nos services de police et de justice.

Avant même de mettre en œuvre l'instrument ultime de la politique régaliennne et de la raison d'État que sont les services de renseignement et d'action extérieurs, c'est d'abord en répondant à ces différentes contradictions essentiellement politiques que pourront être dessinés les vrais axes efficaces d'une stratégie antiterroriste.

Enfin, et pour conclure, la menace terroriste n'épuise pas la problématique du renseignement qu'il soit extérieur ou intérieur. L'arbre du terrorisme ne doit pas nous cacher la forêt d'autres menaces stratégiques non militaires moins spectaculaires que le terrorisme mais tout aussi nocives à long terme pour nos sociétés : l'espionnage, l'ingérence, le pillage technologique et de la propriété intellectuelle, la piraterie informatique, la criminalité transnationale organisée, la fraude bancaire et fiscale, la traite des êtres humains, les trafics en tous genres d'armes, de drogue, de tabac, d'œuvres d'art, d'organes, d'objets volés. Autant d'activités qui permettent à des groupes de type mafieux de corrompre des États et parfois de s'y substituer aux dépens de la majorité des citoyens.